

Vente du secteur énergie d'Alstom à GE en 2015 : quel résultat aujourd'hui ?

En novembre 2015, le secteur énergie d'Alstom était cédé à General Electric (GE) sous l'égide du gouvernement. Emmanuel Macron, ministre de l'économie à l'époque, avait donné son autorisation à cette cession dans le cadre de l'application du décret Montebourg de 2014 relatif aux investissements étrangers dans les secteurs stratégiques.

Un accord tripartite Etat-GE-Alstom avait été conclu. Le gouvernement avait promu l'opération en mettant en avant l'engagement de GE à créer 1000 emplois nets en France en trois ans.

Non seulement General Electric n'a pas créé 1000 emplois, mais il en a supprimé, notamment à GE hydro Grenoble (ex-Alstom), et cela continue.

General Electric a payé une pénalité de 50000 euros par emploi non créé, soit 50 millions d'euros au total, ce qui n'est rien comparé à son chiffre d'affaires de 99 milliards d'euros.

Le 28 mai dernier, General Electric annonçait aux syndicats la suppression de 1050 emplois en France, dont 792 sur les usines de fabrication de turbines à gaz implantées sur le territoire de Belfort, qui emploient 1900 salariés. 1050 emplois supprimés à General Electric, c'est trois fois plus d'emplois induits supprimés dans la sous-traitance.

Dans un communiqué du 29 mai, FO Alstom Transport déclarait :

« Les équipes FO sont pleinement solidaires de tous les salariés de General Electric, des sous-traitants et fournisseurs qui vont être impactés, notamment sur Belfort qui devrait être, si l'Etat reste dans l'inaction, particulièrement touché.

Les revendications des équipes FO d'Alstom sur ce point sont claires et inchangées que ce soit sur Alstom ou chez General Electric :

- **La garantie du maintien de tous les sites industriels, de toutes les activités et de tous les emplois sur chaque site,**
- **Aucun licenciement,**
- **L'arrêt de la délocalisation des fabrications et des études,**
- **L'arrêt des externalisations d'activités. »**

C'est sur ces mots d'ordre qu'en septembre 2016, à l'initiative de FO, un appel intersyndical à la grève et à manifestation au siège d'Alstom Transport avait été lancé. La mobilisation et l'interpellation du gouvernement par les organisations syndicales avait conduit la direction à retirer son projet de fermeture du site de production de locomotives de Belfort.

Le 22 juin, 8000 manifestants défilaient avec les syndicats dans les rues de Belfort contre le plan de licenciements de GE.

A quoi sert le produit de la vente du secteur énergie d'Alstom ?

En novembre 2015, le secteur énergie d'Alstom est vendu à General Electric pour un montant de 9,7 milliards d'euros.

En décembre 2015, l'Assemblée Générale des actionnaires d'Alstom décide le rachat de 30% de leurs actions par l'entreprise au taux de 35€, soit 7€ au-dessus du cours du marché. Les actions sont annulées après achat. Coût pour la trésorerie du groupe : 3,2 milliards €.

En 2018, Alstom vend pour un montant de 2,6 milliards d'euros les parts qu'il détenait dans les trois coentreprises qui avaient été fondées en 2015 avec General Electric.

Rappelons que ces coentreprises avaient été mises en place au nom d'une « alliance entre égaux » et qu'il s'était avéré par la suite que c'était GE qui en avait la direction opérationnelle.

Le 10 juillet 2019, l'assemblée générale des actionnaires d'Alstom a décidé de verser aux actionnaires un dividende exceptionnel de 5,5 € par action, soit une somme totale de 1,23 milliard € pour les actionnaires. C'est plus de la moitié du montant total des frais de personnel pour Alstom dans le monde, cotisations sociales incluses. C'est trois fois le résultat d'exploitation d'Alstom. Cela signifie qu'Alstom décide de puiser sur ses réserves financières pour alimenter le versement de dividendes. C'est au détriment de l'investissement et des emplois.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

A la suite de la saisine de l'inspection du travail, du fait d'une absence de validation par une majorité d'organisations syndicales du protocole d'accord préélectoral proposé par la Direction, les élections professionnelles ont été décalées sur Alstom Villeurbanne. Elles se dérouleront du 19 au 24 septembre (scrutin électronique).

Rappelons que c'est le nombre de voix obtenues par chaque organisation syndicale au 1^{er} tour des élections des titulaires du Comité social et économique (CSE) qui détermine sa représentativité au niveau de l'établissement, de l'entreprise, de la branche professionnelle, et au niveau national et interprofessionnel.

Pour la défense des intérêts du personnel, pour faire respecter les droits des salariés, nous vous appelons à vous présenter aux élections sur nos listes FO sur Alstom Villeurbanne.

La 'profession de foi' des listes FO sera élaborée avec les candidat-e-s.

Si vous êtes intéressés ou souhaitez simplement en discuter, n'hésitez pas à nous contacter.

Vous pouvez aussi visiter notre site Internet www.fo-alstom.com qui répertorie les accords collectifs applicables sur Alstom et fournit des liens utiles pour connaître vos droits.

Pour tout contact :
Charles MENET, Délégué Syndical Central adjoint FO, 06 31 10 71 74

